

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de Davayat le 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

Date de Convocation 13/06/2024/2024

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, CHARVOIN Christophe, CHALAYER Richard, MORIN Antoine, RUSSO Dominique,

Procurations : DEMARS Cyril à DORIAT Cathy, GAMBIN Pascal à MORIN Antoine, TEYSSIER Marie à FABRE Jean-Louis

Absents excusés : BUISSON Emmanuel, PIGNOL Marc, CONDAT Christophe, LOUP Julie,

Désignation d'un secrétaire de séance : DORIAT Cathy

Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/05/2024

VOTE : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

001- Définition des Zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) sur la commune de Davayat

Promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Cette loi amène les communes à définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, ...

Tous les territoires peuvent définir leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones sont à définir par les communes en fonction des projets à prioriser sur leur territoire communal et sont à valider par délibération.

La définition des ZAEnR doit donner lieu à l'organisation d'une concertation du public selon des modalités librement définie par les communes. Une concertation a déjà été réalisée dans le cadre du Schéma Directeur des Energies Renouvelables de Combrailles Sioule et Morge, les communes sont libres d'organiser des concertations supplémentaires dans le cadre de leur définition de ZAEnR.

L'objet de ce débat est de prendre une délibération instaurant ou non pour la commune des diverses zones.

Les zones ainsi définies n'engageront pas les particuliers mais les porteurs de projets importants. Cette délibération de principe doit être prise avant le 30/06.

Une information sera ensuite diffusée auprès des administrés afin de les associer à la réflexion et d'organiser une réunion de concertation.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer : Un plan est présenté et sera annexé à la délibération

Zone d'accélération Urbaine :

Photovoltaïque en toiture : Oui.

Photovoltaïque au sol : Oui.

Géothermie Thermique : Oui.

Géothermie Solaire : Oui.

Zone d'accélération Agri-photovoltaïque :

Zones classées agricole au sol : Non.

Délaissé autoroutier au sol : Oui.

Zone d'accélération éolien :

- Création de zone pour l'éolien : NON

Pour mémoire, au moment de la révision du PLU de la commune l'équipe municipale avait pris en compte l'éolien en limitant la hauteur à 12 m. Ce qui dans la pratique revient à interdire les projets éoliens de grande puissance.

Le maire souligne que la création d'une zone « Éolien » sur la commune risquerait d'entraîner une modification du PLU .

2/ Convention de travaux d'éclairage public : Réfection éclairage en LED

Territoire d'Énergie 63 a informé la commune des conditions de financement de l'éclairage public vont être prochainement modifiées. Afin de bénéficier des conditions encore en vigueur, il nous propose de signer maintenant la convention pour le remplacement de 22 luminaires « capot plastique, ainsi que 17 Kit Led. Le montant estimatif total des travaux s'élève 21 000,00 € H.T, financé à hauteur de 50% par TE 63.

Le montant estimatif restant à charge de la commune s'élève à 10 509.36 € T.T.C. (Eco taxe comprise) soit à peu près la somme inscrite au BP de cette année (10 000€)

Je vous demande donc de me donner l'autorisation de signer la convention avec Territoire d'Énergie du Puy de Dôme.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le projet présenté.

Il donne l'autorisation au Maire de signer la convention avec le Territoire d'Énergie du Puy de Dôme.

3/ Approbation du rapport de la CLECT juin 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 10 juin 2024 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant la compétence voirie.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Augmentation/Diminution du transfert de charges

<u>Commune</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant de la modification du transfert de charges</u>
<u>Saint Rémy de Blot</u>	<u>Augmentation transfert de charges FONCTIONNEMENT voirie</u>	+ 4 000,00 €
<u>Gimeaux</u>	<u>Diminution transfert de charges INVESTISSEMENT voirie</u>	- 11 251,47 €
<u>Combronde</u>	<u>Augmentation du transfert de charges INVESTISSEMENT voirie</u>	+20 410,19 €

En séance du 10 juin 2024, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité.

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commun membre.

Après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus ;

Questions diverses

- Tableau de permanences des bureaux de vote
- Tableau des permanences Elections du 30/06 et 07/07.
- Tableau des congés « Été » élus.

- SIA Morge et Chambaron : Adhésion d'Aubiat et de Sardon.
- Personnel communal : un agent a été recruté en CDD en remplacement de l'agent titulaire indisponible. La secrétaire de mairie a été nommée secrétaire générale de mairie.
- Désignation d'un représentant agricole : E Buisson
- Subventions : DETR a été accordée pour les travaux d'isolation à la mairie et la subvention FIC d'un montant de 5 000 € a été versée par le conseil départemental, elle concerne l'installation de la centrale photovoltaïque sur le toit de l'atelier.
- City stade : les subventions sont demandées.
- Rencontre mission haies.
- Semaine bleue 2024 : du 30/09 au 04/10/2024 thème : Bouger ensemble ...
- Pour entretenir la Flamme inauguration à Manzat le 27/09/24. 19 Activités seront proposées sur l'ensemble du territoire.
- Collecte Banque alimentaire : du 22/11 au 24/11 besoin de volontaires pour Combronde.
- CIAS: Mise en place nouveau service pour faciliter le maintien à domicile.
- Personnes âgées : (Contrat de Ressources Territorial).
- Épicerie Solidaire Emmaüs.
- Ehpad des Ancizes.
- Activités et actions de prévention pour les personnes âgées : 11 activités et action jusqu'à fin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21H.